

Le tram train n'avance plu



Le tram-train n'est pas pour demain

Sérieux obstacles sur la voie du Tram Train Nord Isère.

Une réunion publique récente du collectif Parfer (Pour une alternative raisonnable les élus riverains) a mis en lumière plusieurs obstacles au démarrage du projet de ralliement de Crémieu à Lyon par le tram train. Le premier est la déclaration d'utilité publique décidée par le préfet du Rhône qui a opté pour le tracé sud de Leslys (liaison Lyon aéroport Saint Exupéry). Celui-ci a le désavantage d'entraîner le surcoût du prolongement de LEA (ligne de l'est lyonnais) vers le nord Isère. Le deuxième tient à l'attitude des élus locaux qui ne s'empressent pas de se mobiliser en faveur du projet malgré leurs déclarations d'intentions favorables avant les municipales. En conséquence, la mise en place de l'AOT (autorité organisationnelle des transports) piétine. Actuellement, elle en est au chiffrage du coût et cela risque de prendre plus d'un an. Le mérite de l'AOT est de permettre la cohérence d'un projet qui implique deux départements. Vendredi 24 octobre, le collectif Parfer a lancé une pétition dans le but d'inciter élus et décideurs à se mobiliser en faveur d'un projet en accord avec le Grenelle de l'environnement qui privilégie le rail. La pétition va circuler pendant plusieurs mois dans l'agglomération pontoise. On ajoute que de son côté, le président du conseil général de l'Isère, André Vallini, a précisé récemment que l'on devait se diriger vers la constitution d'une AOT mais par ailleurs : « Le projet ne part pas dans les meilleures conditions car le potentiel clientèle n'est pas suffisant pour rentabiliser le tram-train... » Par ailleurs, l'association Parfer est engagée dans la défense des intérêts des communes riveraines du futur contournement est de Lyon par la ligne de Fret. Cette dernière serait probablement en service bien avant l'éventuel tram train.

Il est possible de se renseigner en consultant le site du collectif : www.parfer-lyon-cremieu.org.

Martine Viel-Tête